

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02943 Numéro SIREN : 905 261 541 Nom ou dénomination : A.Z BARBER
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 5608

5608.



01012022

31122022

X

A IDENTIFICATION

SIE SENART
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL

77010 MELUN CEDEX

SAS A.Z BARBER
1 Rue DE LA MADELEINE

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

90526154100015

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Coiffure

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

0

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

OUI

CAOL AUDIT ET CONSEIL

58 Avenue du Maréchal Joffre
95100 ARGENTEUIL

0134119582

A BRIE COMTE ROBE le 25012023

Signature et qualité du déclarant

BOUNESRAG HICHAM

PRESIDENT

BOUNESRAG

1

1

[illegible]

1

[illegible]

K DIVERS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL)**

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>a ter</i> et <i>a quater</i>)	Taux de 19 %

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Désignation de l'entreprise		SAS A.Z BARBER		1 Rue DE LA MADELEINE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		77170 BRIE-COMTE-ROBERT					
SIRET		9 0 5 2 6 1 5 4 1 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		2	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 781	030	963	2 818	2 173
	Immobilisations financières* (1)	040	2 760	042		2 760	2 760
	Total I (5)	044	6 541	048	963	5 578	4 933
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	36	052		36
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	67	074		67	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 235	086		3 235	1 538
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	3 338	098		3 338	1 563
	Total général (I + II)	110	9 879	112	963	8 916	6 496
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(5 476)			
	Résultat de l'exercice	136		1 181		(5 476)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(3 295)		(4 476)	
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 12 145)	172		12 211		10 972	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III				176		12 211 10 972	
Total général (I + II + III)				180		8 916 6 496	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 760	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 560
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.Z BARBER		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } intracommunautaires { 217 }	215		214		
		217		218	26 927	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	39	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	26 967			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	50	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240	(11)	240	(25)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	18 414	242	5 474	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	471	244	537	
	Rémunérations du personnel *	250	5 785	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	93	252		
	Dotations aux amortissements *	254	915	254	48	
	Dotations aux provisions	256		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260	259		262	3	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	25 785	264	5 497
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	1 181	270	(5 497)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		280	20	
	Produits exceptionnels (IV)	290		290		
	Charges financières (V)	294		294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) } 348	347		300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	1 181	310	(5 476)
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 181	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		318		
	Provisions non déductibles *	322		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	247	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	986		986	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		981		981		
/F A NG (44. quaterdecies) 345		345		345		
Zone franche urbaine (44. octies A) 987		987		987		
Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		989		989		
Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		991		991		
Investissements outre-mer 344		344		344		
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138		138		138		
Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		992		992		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993		993		993		
dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit 346	346		346		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A) 643	643		643		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B) 645	645		645		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C) 647	647		647		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D) 648		648		648		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E) 649		649		649		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F) 655		655		655		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G) 649		649		649		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies H) 647		647		647		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies I) 990		990		990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	1 181	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 5.476 dont imputés sur le résultat :	360	1 181	360	1 181	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A.Z BARBER										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450	2 221	452	1 560	454		456	3 781												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	2 760	482		484		486	2 760												
TOTAL		490	4 981	492	1 560	494		496	6 541												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	48	542	915	544		546	963												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	48	572	915	574		576	963												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.Z BARBER**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 5 476
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983 1 181
Déficits reportables			984 4 295
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870 4 295

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.Z BARBER		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	26 927	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	26 927	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	39	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	11	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	50	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	3 148	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 849	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	6 000	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	20 977
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
0

 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 90526154100015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.Z BARBER

ADRESSE (voie) 1 Rue DE LA MADELEINE

CODE POSTAL 77170 VILLE BRIE-COMTE-ROBERT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUNESRAG Prénom(s) HICHAM
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 03071981 N° département 99 Commune ALGER Pays ALGERIE
Adresse : N° 1 Voie RUE RAYMOND MOREL
Code postal 77170 Commune BRIE COMTE ROBERT Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique HAMCHERIF Prénom(s) BOUZID
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 21101974 N° département 99 Commune AIN TEDELES Pays ALGERIE
Adresse : N° 5 Voie ALLEE DU CLOS GAGNEUR
Code postal 93160 Commune NOISY LE GRAND Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.Z BARBER

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 1 rue de la Madeleine

77170 BRIE COMTE ROBERT

RCS de Melun : 90526154100015

Nombre de parts : 100

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/01/2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître un **bénéfice de 1181 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Le Président précise qu'il s'agit là du troisième exercice de la Société.

- Examen des comptes et résultats

Le Président vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

La société a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, un chiffre d'affaires de **26927 Euros**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **25785 Euros**.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à **1181 Euros**.

Le résultat net au **31 décembre 2022** se traduit par un **bénéfice de 1181 Euros**.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le président expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'**exercice 2022** et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 1181 Euros** et de les affecter dans le report à nouveau **créditeur**.

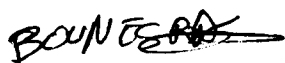
IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Le président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Brie-Comte-Robert
Le **25/01/2023**

Le président



A.Z BARBER

Société par actions simplifiée

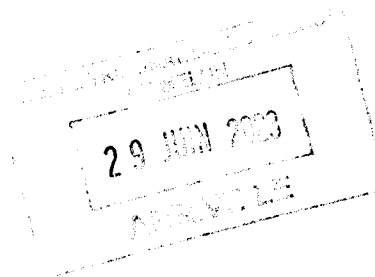
Au capital de 1 000 euros

Siège social : 1 rue de la Madeleine

77170 BRIE COMTE ROBERT

RCS de Melun : 90526154100015

Nombre de parts : 100



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE DU 08/02/2023
--

Brie-Comte-Robert, le 08 février 2023 à 13H 30

ETAIENT PRESENTS :

M. BOUNESRAG Hicham, né le 03/07/1981 à Alger (Algérie), de nationalité algérienne, et demeurant au 1 rue Raymond Morel, bât 8, 77170 BRIE COMTE ROBERT.

M. HAMCHERIF Bouzid, né le 21/10/1974 à AIN Tédèles (ALGERIE), de nationalité française, et demeurant 5 allé du clos Gagneur -93160 Noisy-Le-Grand.

Soit ensemble les cent parts (100) composant le Capital Social.

L'Assemblée est présidée par **M. ZOUAG Mohammed**, lequel constate que les associés présents représentent la totalité du capital et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre à la majorité requise les décisions à l'ordre du jour.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent **100 parts sur les 100 parts** composant le Capital Social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes décisions ordinaires et extraordinaires.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1/ La convocation adressée aux associés et le texte des résolutions proposées.
- 2/ La feuille de présence de l'Assemblée.
- 3/ Le projet de résolution.

Le président précise que tous les documents exigés par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la société pendant le délai légal, et l'Assemblée Générale lui en donne acte.

Le président rappelle que les associés sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation rapport de gérance et affectation de résultat
- Pouvoirs

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Le président met aux voix la résolution.

RESOLUTIONS :

-Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire des associés approuve le rapport de gérance de **M. BOUNESRAG Hicham**, président et décide d'affecter le résultat **bénéficiaire** de 1181 € selon la proposition du président :

-dans le report à nouveau **créditeur**

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des voix présentes ou représentées.

-Deuxième résolution :

L'assemblée ordinaire des assemblées confère tous pouvoirs :

- ❖ Au président avec faculté de se substituer tout mandataires de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- ❖ Au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que **Le président**.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés et par **Le président**.

Signature :

M. BOUNESRAG Hicham



M. HAMCHERIF Bouzid

